

## Certificat de conformité ( E

#### Le Fabricant:

### ITRAS ECLAIRAGE

ZA MARCEL DASSAULT 64170 ARTIX

- Déclare que le luminaire référence « RUBIC » est conforme :
  - Aux exigences des Directives Européennes suivantes (sous réserve d'une utilisation et d'une installation conforme aux exigences des normes en vigueur NF C 15100) :
    - Directive 2006/95/CE et 2014/35/UE et ses amendements
       Directive européenne « Basse Tension » Relative au rapprochement des États
       Membres concernant le matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension. (DBT)
    - Directive 2004/108/CE et 2014/30/UE et ses amendements
       Relative au rapprochement des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique. (CEM)
    - Directive 2012/19/UE et ses amendements
       Relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).
    - Directive 2011/65/CE et ses amendements
       Relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. (RoHS)
    - Directive 2009/125/CE et ses amendements
       Etablissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie. (ErP)
    - Directive 94/62/CE et ses amendements
       Relative aux emballages et aux déchets d'emballages.
- Le produit présenté ci-dessus est conforme aux exigences générales des Normes Harmonisées suivantes
  - EN 60529:1992 + A1:2000

Degrés de protection procurés par les enveloppes (Codifications IP)

■ EN 62262 : 2004

Degrés de protection procurés par les enveloppes de matériels électriques contre les impacts mécaniques externes (Codifications IK)

- EN 55015 : 2006 + A1 : 2007 + A2 : 2009 + EN 62493 : 2010
  Limites et méthodes de mesure des perturbations radioélectriques produites par les appareils électriques d'éclairage et analogues.
  Evaluation d'un équipement d'éclairage relative à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques.
- EN 62493: 2015

Evaluation d'un équipement d'éclairage relative à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques.

■ EN 61547 : 2009 + A1 : 2007 + A2 : 2009 Equipements pour l'éclairage à usage général — Exigences concernant l'immunité CEM.





# Certificat de conformité ( €

Le Fabricant:

Le produit présenté ci-dessus est conforme aux exigences générales des Normes suivantes :

### ITRAS ECLAIRAGE

ZA MARCEL DASSAULT 64170 ARTIX ■ EN 60598-1:2015

Luminaires – Partie 1 : Prescriptions générales et Essais.

■ EN 60598-2-1:1989

Luminaires – Partie 2-1 : Prescriptions particulières – Luminaires fixes à usage général.

■ EN 60598-2-3:2003

Luminaires – Partie 2-3 : Prescriptions particulières – Luminaires d'éclairage public.

■ EN 61000-3-2:2006 + A1:2009 + A2:2009

Comptabilité électromagnétique (CEM) — Partie 3-2 : Limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils ≤16A par phase).

■ EN 61000-3-3:2008

Comptabilité électromagnétique (CEM) — Partie 3-3 : Limites - Limitations des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné ≤16A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel.

■ EN 62471: 2008

Sécurité photobiologique des lampes et des appareils utilisant des lampes.

■ EN 62031:2008

Modules de leds pour éclairage général – Spécifications de sécurité.

A ARTIX, le 27 avril 2020.

P. TRAVERS

ITRAS • ZA Marcel Dassault • 64170 ARTIX • Tél.: 05 59 83 23 84